



## AVIS PUBLIC

### Aux personnes intéressées par un projet de règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

---

---

### Projet de règlement no 2026-213 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

---

---

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 20 janvier 2026, le conseil de la municipalité de Compton a adopté le projet de règlement numéro 2026-213 intitulé « Projet de règlement no 2026-213 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments » ;
2. Le projet de règlement vise à d'assujettir les bâtiments patrimoniaux, les bâtiments résidentiels, ainsi que l'ensemble des bâtiments situés à l'intérieur du périmètre urbain à des normes visant à prévenir leur vétusté et leur délabrement.

L'adoption du règlement est une obligation en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

3. Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le **10 février 2026, à 19h20**, au 3, chemin de Hatley.

Au cours de cette assemblée, Monsieur Jean-Pierre Charuest, maire de la Municipalité, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer ;

4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 3, chemin de Hatley, à Compton, du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h, ainsi que sur le site internet de la Municipalité au [www.compton.ca](http://www.compton.ca) à l'onglet *Séances du conseil*, dans la section *Documents de la séance du mois*.

Donné à Compton ce 29 janvier 2026,

---

André Martel  
Greffier-trésorier